



COMMUNE DE RENNAZ

CONSEIL GENERAL

Procès-verbal no 09 de la législature 2016-2021 de la séance ordinaire du Conseil général de la Commune de Rennaz

du 21 juin 2018 à 20h00
A « l'arennaz », collège de Rennaz

Présidence : M. Florian Dutoit

Sont présents : A l'appel :
39 membres présents sur 45 conseillères et conseillers

Pour la Municipalité :
M. Charly Monnard, Syndic, Mme Muriel Ferrara, MM. Gérald Dumusc, Fabio Lecci et Pierre-Henri Légeret, Municipaux

Ordre du jour

1. *Appel*
2. *Adoption de l'ordre du jour*
3. *Adoption du procès-verbal de la séance du 8 mars 2018*
4. *Admissions – démissions*
5. *Communications municipales*
6. *Préavis no 19/2016-2021 : rapport de gestion et comptes 2017*
7. *Préavis no 09/2016-2021 : création de l'Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac – ASPIHL*
8. *Préavis no 20/2016-2021 : réhabilitation de collecteurs EU7EC, 5 tronçons au lieu-dit « Pré-de-la-Croix » - selon rapport TV*
9. *Nomination du président*
Nomination des vice-présidents
Nomination des scrutateurs
Nomination dans diverses commissions
10. *Divers et propositions individuelles*

M. Florian Dutoit, Président, ouvre la séance en saluant l'Assemblée, M. Charly Monnard, Syndic, la Municipalité in corpore et remercie chacun pour sa présence.

Le Président informe l'Assemblée que la séance est enregistrée.

1. Appel

La secrétaire fait l'appel : 39 conseillères et conseillers sont présents avec le Président.

Se sont excusés :

Mmes Geertruida Maria (Thérèse) Raja, Suzana Tileva, MM. Yvan Burnier, Olivier Clément, Cédric Girardoz et Fernando Raja.

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Après l'appel, l'Assemblée se compose de 39 membres avec le Président, soit 38 votes à main levée et 39 votes à bulletin secret.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 mars 2018

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

Le Président remercie la secrétaire pour son travail.

4. Admissions – démissions

Il y a une nouvelle admission : Mme Arlette Borloz.

Aucune démission.

L'Assemblée est composée maintenant de 40 membres avec le Président, soit 39 votes à main levée et 40 votes à bulletin secret.

5. Communications municipales

M. Pierre-Henri Légeret, Municipal

➤ *ORPC (Organisation Régionale de Protection Civile) du District d'Aigle :*

Les 30, 31 mai et 1er juin, l'ORPC a organisée un cours de répétition pour contrôler les abris PC (protection civile) de la Commune. Rennaz est la première du district à avoir ce contrôle.

➤ *Service des eaux :*

Une excellente nouvelle avec la découverte d'une première fuite importante détectée près du Motel de Rennaz, une différence de 5'268 m³ entre mai 2017 et mai 2018 a été constatée. Une économie de CHF 2'800.— est prévue. De plus, plusieurs détecteurs de fuites ont été installés sur la Commune. Les données seront relevées tous les 2 à 3 mois.

M. Gérald Dumusc, Municipal

➤ *Appartement 2.5 pièces :*

La rénovation s'est bien déroulée. Pour l'instant, aucune location n'a abouti. Une annonce sera passée dans la presse.

➤ *Maison de commune :*

Une autre locataire a donné son congé. La Municipalité va profiter de refaire les deux derniers appartements, le 3,5 pièces et le 4 pièces, qui n'ont pas été rénovés depuis la construction du bâtiment. Pendant la durée des transformations du 3,5 pièces, les locataires actuels seront relogés dans le 4 pièces, ce qui permettra d'économiser des frais de relogement.

Un préavis sera présenté prochainement au Conseil général pour la rénovation de l'enveloppe du bâtiment et des deux appartements.

➤ *Réaménagement de la RC 726 :*

Les travaux avancent bien avec la mise en place des services et la réalisation d'une partie de la mobilité douce. Ces travaux vont se poursuivre avec les perturbations qui incombent.

Les travaux du giratoire Pré-de-la-Croix vont commencer. La partie du giratoire du côté de l'entrée de Rennaz sera fermée, ce qui obligera les automobilistes à passer devant le centre commercial. La fermeture de la moitié du giratoire durera 6 semaines.

➤ *Parc et jardin :*

L'aspect floral du village a été grandement amélioré. Un effort important a été réalisé pour le plaisir de vivre dans notre village.

La cabine téléphonique près de l'arrêt du bus a été supprimée. Un banc sera installé à l'ombre de l'arbre.

Mme Muriel Ferrara, Municipale

➤ *L'éco-point et la benne à papier :*

Un devis va être demandé pour mettre des caméras de surveillance. Les mêmes problèmes se poursuivent quant au non-respect de l'éco-point.

Les containers à composte n'étant pas utilisés convenablement, l'employé communal fera des vérifications sur leur contenu et collera un autocollant « non-conforme » si nécessaire. Ses dispositions ont été prises suite à la plainte de la compostière ayant constaté trop d'éléments plastiques. Le camion a été envoyé plusieurs fois directement à la Satom pour incinérer son chargement, ce qui a engendré des coûts supplémentaires à la charge de la Commune.

➤ *Les forêts :*

Suite à toutes les intempéries ayant eu l'année passée et les importants volumes de bois chablis qui avaient à ramasser, le marché du bois est donc très difficile.

➤ *Police des constructions :*

Plusieurs demandes pour installer des panneaux solaires ont été déposées. Ses demandes ne passent pas par une enquête publique. Elles sont envoyées directement au Canton. Puis, la Municipalité délivre directement le permis de construire.

Par contre, pour toute installation d'une palissade de plus de 1m20 et de plus de 10m de long, une enquête publique doit être déposée. Il faut passer par un architecte ou un ingénieur agréé pour remplir les papiers auprès de la CAMAC, selon la LAT (Loi sur l'aménagement du territoire).

➤ *PPA (plan partiel d'affectation) Les Cornettes :*

Le tribunal a annoncé que vraisemblablement une réponse arriverait fin décembre, parce que le jugement est « accidenté ».

M. Fabio Lecci, Municipal

➤ *Les écoles :*

La direction du réseau d'accueil de jour des enfants du Chablais a été reprise par Mme Mallory.

Pour les transports, la convention avec Mobilis a été reconduite pour une année. Tous les élèves auront un abonnement annuel.

La fête des écoles pour les trois collèges de la plaine aura lieu à Rennaz le mardi 3 juillet.

M. Charly Monnard, Syndic

➤ *Administration :*

La phase terminale dans le retard du classement est en cours.

En vue du remplacement de Mme Marie-Noëlle Fahrni qui part à la retraite, une nouvelle boursière a été engagée. Pour des motifs de délai de congé et des raisons de confidentialité, le nom de cette personne sera annoncé au prochain conseil.

Dès le 1^{er} septembre, tous les membres de la Municipalité travailleront avec une tablette pour être plus performants surtout dans la gestion des documents lors des séances externes et internes.

➤ *HRC (Hôpital Riviera Chablais) :*

Des travaux spectaculaires de finition sont en cours. Le délai de remise de l'ouvrage est actuellement respecté. Il sera opérationnel dès le 1^{er} juillet 2019, avec un taux de mise en route qui se fera par hôpital et par secteur.

Les travaux internes sont tout aussi importants. Entre 400 à 450 personnes travaillent actuellement sur le chantier.

➤ *Zone para-hospitalière :*

Le volume du bâtiment est dans sa phase définitive. Il manque les façades et les toitures.

Deux interventions ont été faites par la Municipalité pour faire respecter les horaires avec l'arrêt du chantier entre 12h à 13h.

➤ *PGA (plan général d'affectation) :*

Une séance a eu lieu avec la Commission d'urbanisme. Certaines décisions ont ficelé le dossier qui sera envoyé au Canton pour approbation. Cependant, ils se heurtent un problème parce que les règles de la LAT (Loi sur l'aménagement du territoire) change par rapport aux règles que le SDT (Service du développement territorial) donne.

➤ *Canal du Haut-Lac :*

Les travaux de Rennaz sont presque terminés. Il reste encore l'enrobage de la route. Tous les travaux compliqués se passent du côté Est du village de Noville et en direction de la Roselière.

➤ *PPA (plan partiel d'affectation) Les Fourches :*

Le dossier a fait deux allers et retours avec le Canton. Il y a encore 68 modifications à faire dans le dossier. La tâche est importante.

6. Préavis no 19/2016-2021 : rapport de gestion et comptes 2017

La lecture du rapport est entendue par l'Assemblée, rapporteur M. Vincenzo Santagata. Une copie du rapport a été distribuée par courrier ou par e-mail avant la séance.

La Municipalité apporte un commentaire sur le rapport à la page 2. Le compte affecté est intouchable. Il est attribué au dicastère. Grâce aux entrées aléatoires de cette année, un déficit de 9 points d'impôt a été évité. Dans le questionnement comment trouver une augmentation dans les rentrées d'impôts, l'arrivée prochaine de médecins est une possibilité. Concernant la soumission à la TVA, le compte est intouchable. Les montants qui rentrent sont reversés à l'administration. Concernant les suggestions de la Commission, la Municipalité en prend note et va y réfléchir.

Le Président passe en revue les comptes position après position. Il invite chacun à prendre la parole lors de questions, au point nommé.

Point 355.331.1 : Amortissement panneaux photovoltaïques

En réponse à M. Emanuele Ferrara, Mme Marie-Noëlle confirme qu'un amortissement complémentaire a été fait sur la comptabilité 2016. Le budget avait été fait avant la clôture des comptes 2016.

Point 46.314.2 : Entretien des canalisations

Pour répondre à M. Christophe Roumier, M. Pierre-Henri Légeret confirme que les travaux ont été reportés sur 2017 et la somme de CHF 40'000.— a été mise au budget 2018.

M. Gérald Dumusc précise qu'une partie de ces travaux ont été passé dans les préavis de réhabilitation.

M. Charly Monnard explique que le chantier de l'hôpital et du para-hospitalier a bouleversé le planning qui avait été établi sur 5 ans.

L'entretien des canalisations ne concerne pas uniquement le curage. Il prend en charge également des travaux liés au bon fonctionnement des conduites.

Point 46.352.4 : Taxe fédérale sur les eaux usées

M. Christophe Roumier demande s'il est possible de changer l'intitulé du compte par : Taxe fédérale sur les micropolluants. M. Charly Monnard confirme que le nécessaire va être fait.

Point 46.351 : ECF canal du Haut-Lac, participation

En réponse à M. Emanuele Ferrara, M. Charly Monnard explique que l'entreprise cantonale ECF n'a pas encore facturé la participation de la Commune. Le montant a été reporté sur le budget 2018. Il précise que les Communes refusent de déboursier, car le budget a passé de 8,5 millions à 10,5 millions. Les participations communales n'ont pas changé. Ils ont contesté la manière de faire du service cantonale. Le dossier est encore en négociation.

Point 46.352.31 : EPHUDEL traitement eaux usées

M. Christophe Roumier souhaite savoir exactement le montant par habitant du coût pour les épurations des eaux. M. Charly Monnard répond que l'information sera donnée au prochain conseil. Des recherches doivent être faites.

Point 61.437 : Amendes

M. Christophe Roumier se demande pourquoi le montant est à CHF 0.--. Mme Marie-Noëlle Fahrni explique que ce sont des ordonnances pénales qui sont verbalisées et qu'elles sont comptabilisées dans le compte 11.431 Emoluments, secteur administration.

Point 81.331 Amortissement P.22/2011-2016 (SAF Fourches) et 81.332 Amortissement supplémentaire (SAF Fourches)

M. Emanuele Ferrara demande pourquoi ses amortissements n'ont pas été passés, M. Charly Monnard et Mme Marie-Noëlle Fahrni confirment que l'amortissement des eaux potables a pu être passé sur l'exercice 2016.

Bilan point 9282.66 Abris protection civile

M. Emanuele Ferrara souhaite savoir pourquoi le compte est passé à 0.--. Mme Marie-Noëlle répond que des travaux ont été fait sur la porte de l'abri PC. Les travaux ont été fait en 2016 et la facture a été payée en 2017. Le fond de réserve a été utilisé en 2017 pour couvrir le montant de ces travaux.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote du préavis.

Ce préavis est adopté à main levée par **38 oui, 0 non et 1 abstention**.

M. Charly Monnard remercie l'Assemblée pour sa collaboration et sa confiance.

7. Préavis no 09/2016-2021 : création de l'Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac - ASPHIL

La lecture des conclusions du rapport est entendue par l'Assemblée, rapporteur M. Dominique Weber. Une copie du rapport a été distribuée par courrier ou par e-mail avant la séance. Il avait été annoncé dans ce courrier que seules les conclusions seraient lues lors de la séance en raison de la longueur du rapport.

Avant de donner la parole à la Municipalité, le Président rappelle qu'il n'est pas possible d'amender ce préavis, car il s'agit de statuts qui seront valables pour les cinq communes du Haut-Lac et que deux communes, Noville et Chessel, l'ont déjà accepté. La discussion peut porter sur tous les points concernés mais uniquement dans un soucis de clarification. Il faut garder à l'esprit qu'il s'agit soit d'accepter ou de refuser ce préavis en bloque et que la décision aura des conséquences sur les quatre autres communes.

Le Président précise que le rapport qui sera archivé portera le même énoncé que le préavis, soit « Rapport de la Commission de l'ASPHIL – statuts sur le préavis no 09/2016-2021 concernant la création de l'Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac – ASPHIL ».

Après avoir entendu les membres de l'Assemblée, les informations et arguments suivants sont relevés :

La Municipalité qui est en faveur du préavis

M. Fabio Lecci précise quelques points. Tout d'abord, la Municipalité remercie la Commission pour son énorme travail de recherche et de discussions. Cependant, elle rappelle que toutes les séances de la commission doivent être annoncées à la Municipalité et un avis de droit demandé à la Préfecture devrait être transmis.

Selon l'article 113 de la LC (loi sur les communes), article invoqué lors du soi-disant vice de procédure, la Commission a la possibilité de faire des remarques à la Municipalité, mais elle se réserve le droit de les accepter ou de les refuser. En aucun cas, il est noté dans cet article le terme « compromis ».

La Commission a dépassé son cadre de fonctionnement car ce n'est pas à elle de juger entre autres les points suivants :

- L'enveloppe budgétaire
- La configuration du futur collège, ainsi que de la salle de gym
- La gestion du personnel de la future association
- Le matériel scolaire et pédagogique
- Le programme de construction du collège

Le futur collège sera sujet à d'autres préavis qui traiteront ces objets et seront analysés par les commissions.

Les Municipalités tiennent à garder leurs petits collèges avec des classes destinées aux enfantines (1 P et 2P). Il est de l'intérêt de nos communes de garder ces classes ouvertes car elles permettent un lieu d'échange et d'intégration.

La Municipalité soutient la représentativité proposée par les statuts car il est extrêmement difficile dans des dossiers aussi lourds d'avoir une suite de représentants qui sont à la hauteur de leurs engagements et qui défendent les intérêts de la Commune. Notre groupement fonctionne depuis plus de 10 ans sous cette forme et c'est une totale satisfaction. Il serait impensable de ne pas avoir de Municipal au sein de la Commission consultative.

La Commission chargée d'étudier le dossier qui est contre ce préavis

M. Dominique Weber, soutenu par les membres de la Commission, reprend les arguments de leur rapport.

L'article 7 va à l'encontre des intérêts du Conseil général de Rennaz et ne correspond pas aux engagements qui avaient été pris lors de la séance du 25 janvier 2018 à Roche. Il estime qu'il est de leur devoir d'exiger une représentation équilibrée tant du point de vue nombre que de la qualité des délégués.

Le montant de 35 millions n'est pas accompagné d'un programme de construction. La Commission trouve que l'enveloppe demandée est très optimiste. Le préavis énumère des besoins avec une vingtaine de classe, une salle de gymnastique, un réfectoire, une UAPE, une bibliothèque et des locaux PPLS.

Ni le préavis, ni les statuts ne garantissent le maintien d'une école dans le village. L'école primaire fait partie intégrante de la vie du village et qu'il serait dommage qu'elle n'existe plus.

Après des heures de séances, des rencontres multiples et des courriels échangés, le rapport de la commission n'est pas seulement un rapport technique mais c'est également un tableau d'ambiance entre les différents acteurs de ce projet.

Les Municipalités ont montré des rapports de travail déséquilibrés.

Un courrier avait également été envoyé aux exécutifs des cinq communes pour demander de déposer les préavis en même temps. Le dépôt des préavis s'est étalé sur une période de trois mois et Villeneuve ne l'a pas encore redéposé.

Membres de l'Assemblée qui sont en faveur du préavis

Plusieurs membres de l'Assemblée comprennent la position de la Commission et les erreurs faites dans le suivi de ce dossier, mais ils trouvent qu'il est important de faire avancer le projet et donc de voter en faveur du préavis.

M. Emanuele Ferrara propose, quand le moment sera venu, de nommer M. Dominique Weber en tant que représentant du législatif de la Commune de Rennaz. Il précise même que l'article 7 des statuts pourrait être modifié ultérieurement si nécessaire par les membres de l'ASPHIL.

En raison de la complexité du dossier, le vote à bulletin secret est demandé. Il est soutenu par plus de 5 membres de l'Assemblée.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote du préavis.

Ce préavis est accepté à **bulletin secret par liste par 26 oui, 12 non et 2 blancs.**

M. Charly Monnard remercie l'Assemblée pour sa décision positive.

L'Assemblée prend note du départ de M. Christophe Roumier pour une urgence professionnelle. Elle se compose maintenant de 39 membres avec le Président, soit 38 votes à main levée et 39 votes à bulletin secret.

8. Préavis no 20/2016-2021 : réhabilitation de collecteurs EU/EC, 5 tronçons au lieu-dit « Pré-de-la-Croix » - selon rapport TV

La lecture des rapports est entendue par l'Assemblée, rapporteur M. Sébastien Fontannaz pour la commission chargée d'étudier l'objet et par M. Vincenzo Santagata pour la Commission de gestion et des finances. Une copie des rapports a été distribuée par courrier ou par e-mail avant la séance.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote du préavis.

Ce préavis est adopté à main levée par 37 oui, 0 non et 1 abstention.

9. Diverses nominations pour la nouvelle année législative

Nomination du président :

A la présidence est proposé M. Florian Dutoit.

Il est réélu tacitement **par acclamation** pour une année législative du 01.07.2018 au 30.06.2019.

Nomination des vice-présidents :

A la vice-présidence est proposé MM : Yvan Burnier et Vincenzo Santagata.

Ils sont réélus tacitement **par acclamation** pour une année législative du 01.07.2018 au 30.06.2019.

Nomination des scrutateurs :

Bien qu'absente, Mme Geertruida Maria (Thérèse) Raja a demandé à rester scrutateur pour la nouvelle année législative.

Les scrutateurs sont élus **par acclamation** pour une année législative du 01.07.2018 au 30.06.2019 :

Scrutateur : Mme Geertruida Maria (Thérèse) Raja

Scrutateur : M. Walter Müller

Suppléante : Mme Ruby Bakshi Khurdi

Suppléante : Mme Evelyne Lüthi

Nomination du huissier :

Quant à l'huissier, M. Patrice Dumusc, cela n'est en fait pas de la compétence du Conseil de l'élire, bien que l'on en ait donné l'impression ces dernières années. Selon le règlement du Conseil général en vigueur art. 9, il est nommé par la Municipalité.

Comme huissier est approuvé **par acclamation** M. Patrice Dumusc.

Commission de gestion et des finances :

En remplacement de M. Yvan Burnier est nommé Mme Valérie Teissl, suppléante. M. Vincenzo Santagata est nommée 1^{er} membre.

La Commission se compose de :

1^{er} membre : M. Vincenzo Santagata

Membre : Mme Marika Ashani

Membre : M. Walter Müller

Membre : Mme Sarah Sculati

Membre : M. Benjamin Lobo

Suppléante : Mme Valérie Teissl

Pour information, les commissions et représentations suivantes sont reconduites comme suit :

- **Commissions intercommunales**

Conseil intercommunal EPUDEHL (association intercommunale pour l'épuration des eaux usées et la distribution du Haut-Lac) :

1. Délégué : M. Christian Chatelan

2. Délégué : M. Sébastien Fontannaz

3. Délégué : M. Roland Barras

Commission du feu SDIS du Haut-Lac (association intercommunale pour le service de défense incendie et secours) :

1. Délégué : M. Olivier Clément

2. Suppléant : M. Christophe Roumier

Commission consultative intercommunale des écoles (Etablissement primaire et secondaire Villeneuve Haut-Lac) :

1. Délégué : M. Yvan Burnier

Groupement forestier des Agittes :

1. Délégué : M. Cédric Girardoz

• **Commissions municipales**

Commission de salubrité publique :

1er membre : Mme Geertruida Maria (Thérèse) Raja

Suppléant : M. Dominique Weber

Commission de la taxe de séjour :

1er membre : M. Sébastien Fontannaz

Membre : Mme Coraline Borloz Mottier

Membre : M. Christophe Roumier

Commission consultative d'urbanisme (CCU) :

1. Déléguée : Mme Corinne Rey

2. Déléguée : Mme Jacqueline Reymond

• **Commissions permanentes**

Commission de recours en matière d'impôts et d'informatique :

1er membre : M. Emanuele Ferrara

Membre : Mme Louisa Mange

Membre : Mme Carine Deladoey

Suppléant : M. Christian Chatelan

Commission Animation du village :

1er membre : Mme Coraline Borloz Mottier

Membre : Mme Marielle Girardoz

Membre : Mme Corinne Rey

Membre : M. Christophe Roumier

Suppléante : Mme Ruby Bakshi Khurdi

Commission « Village fleuri » :

1er membre : Mme Christine Allamand

Membre : Mme Marielle Girardoz

Membre : Mme Janine Dufour

Suppléante : Mme Suzana Tileva

• **Commissions ponctuelles (ad hoc)**

Pour rappel, les commissions ponctuelles (ad hoc) suivantes restent actives :

Commission de l'aménagement du village et plan de circulation :

1er membre : M. Maurice Borloz

Membre : M. Christian Chatelan

Membre : Mme Carine Deladoey

Membre : M. Emanuele Ferrara

Membre : M. Sunil Khurdi

Suppléant : M. Sébastien Fontannaz

Commission pour les Archives de l'administration :

1er membre : Mme Evelyne Lüthi

Membre : Mme Jacqueline Reymond

Membre : M. Maurice Borloz

Suppléante : Mme Odile Trottet

Commission Jardin d'enfants – 2ème partie :

1er membre : M. Patrice Dumusc
Membre : Mme Coraline Borloz Mottier
Membre : Mme Corine Rey
Membre : Mme Marielle Girardoz
Membre : Mme Karin Boismoreau
Suppléante : Mme Catherine Fankhauser

Commission règlement du Conseil général de Rennaz modifications :

1er membre : Mme Valérie Teissl
Membre : M. Emanuele Ferrara
Membre : M. Dominique Weber
Suppléant : M. Vincenzo Santagata

Commission rénovation Maison de commune :

1er membre : Mme Corinne Rey
Membre : M. Maurice Borloz
Membre : M. Sébastien Fontannaz
Suppléante : Mme Helena Mayor

10. Divers et propositions individuelles

Communication, le Président :

Pour répondre à la demande de la Municipalité, la prochaine séance du Conseil général aura lieu le jeudi 13 septembre 2018, en lieu et place du 20 septembre 2018.

EPHUEL (association intercommunale pour l'épuration des eaux usées et la distribution du Haut-Lac), M. Roland Barras :

En réponse à M. Roland Barras, le Président l'informe qu'après quelques recherches, le bureau a découvert pourquoi l'erreur a été faite. Elle sera corrigée rapidement. Un courrier va être envoyé pour qu'à la prochaine séance il soit convoqué et assermenté.

Les courriers, M. Emanuele Ferrara :

M. Emanuele Ferrara fait la remarque que trop de courriers ont été envoyés aux membres. La secrétaire lui répond que le bureau a décidé de transmettre au vite les préavis afin que chacun puisse avoir le temps de prendre connaissance de ces deux préavis longs et complexes. Le rapport de la Commission de l'ASPHIL a également été envoyée rapidement puisque celui-ci n'allait pas être lu dans son entier.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 22h45 et invite l'Assemblée à partager le verre de l'amitié pour cette dernière séance de l'année législative.

Au nom du Conseil général



Le Président
Florian Dutoit



La Secrétaire
Valérie Teissl

Rennaz, le 29 août 2018